

Rapport d'activités 2019

SYNDICAT DEPART MARS 2020



SYNDICAT D'ETUDE, DE PROGRAMMATION ET D'AMENAGEMENT DE LA REGION TROYENNE





Le mot du Président

L'année 2019 a été rythmée par les procédures administratives et réglementaires de rigueur lors de l'élaboration d'un SCoT. Arrêt du projet de SCoT au mois de mai, consultation des personnes publiques associées et consultées entre juin et septembre, enquête publique à l'automne : notre syndicat a su s'organiser pour tenir le calendrier initialement fixé.

Document de planification stratégique, le SCoT constitue un cadre de référence pour tous en matière d'aménagement du territoire : habitat, économie, commerce, transport, environnement... Le SCoT des Territoires de l'Aube tiendra demain un rôle incontournable d'articulation et de mise en cohérence des différentes politiques publiques.

Parallèlement à cette mission première, l'équipe du syndicat poursuit son accompagnement technique quotidien auprès des collectivités dans le cadre du suivi des documents d'urbanisme, réalise les analyses et produit les avis sur les projets, plans et programmes qui lui sont soumis. Communes et intercommunalités bénéficient ainsi d'une ingénierie locale d'appui et de conseils sur les problématiques d'aménagement et d'urbanisme, toujours dans un esprit de confiance, de simplicité et de partage.

Forts de notre récent périmètre qui rassemble neuf établissements publics de coopération intercommunale, soit 352 communes et environ 255 000 habitants, nous sommes désormais visibles à l'échelle du Grand Est pour défendre plus que jamais nos spécificités locales.

En ce début d'année 2020 marqué par l'approbation du SCoT des Territoires de l'Aube, aboutissement d'un long processus d'élaboration partagé, d'un apprentissage collectif, d'une aventure humaine, je vous souhaite bonne lecture de ce rapport d'activités.



Jean-Pierre ABEL Président du syndicat DEPART



Sommaire

01

Le syndicat DEPART p.5
La structure p.5
Le périmètre d'intervention
Les missions
Les instances syndicales p.7
L'équipe p.9
02
Les activitésp.11
La dernière ligne droite de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube p.12
Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité p.14
L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme p.16
La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement p.18
La gestion administrative du syndicat p.21
La gestion des données statistiques et infographiques
L'animation du syndicat p.24
03
Le bilan financier p.26

Le syndicat DEPART

La structure

Le syndicat d'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne (DEPART) est un établissement public de type syndicat mixte fermé. Il a été créé par arrêté préfectoral le 3 juillet 1990.

Il regroupe depuis le 26 avril 2018 neuf établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) :

- la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- · la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- · la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- la communauté de communes du Pays d'Othe.

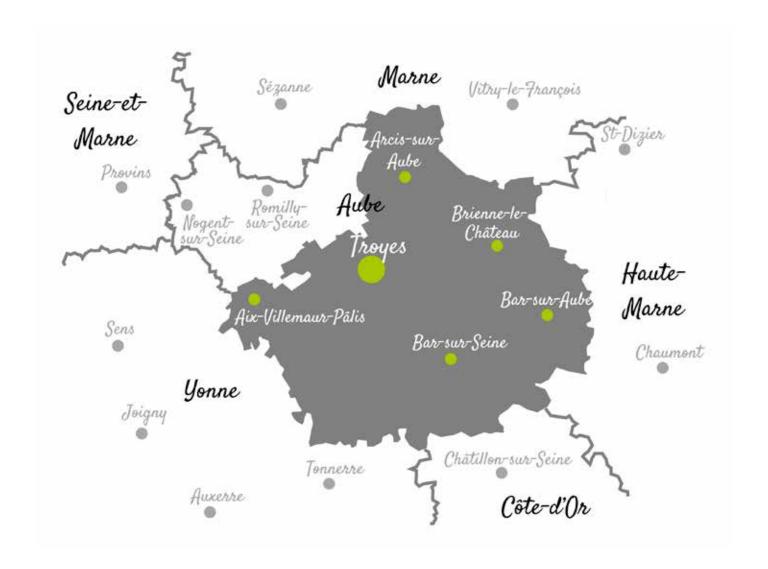
Le siège du syndicat DEPART est fixé au 28 boulevard Victor Hugo à Troyes (dans les locaux de l'Etablissement Public Territorial de Bassin Seine Grands Lacs).



Le périmètre d'intervention

Le territoire du syndicat DEPART s'inscrit au cœur du département de l'Aube au sein de la région Grand Est. Le périmètre rassemble des territoires urbains, périurbains et ruraux distribués autour du pôle de l'agglomération troyenne, rassemblant environ 130 000 habitants, mais également de pôles urbains et ruraux structurant plusieurs bassins de vie.

Suite aux évolutions législatives et territoriales de ces dernières années (loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) de 2014, loi portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRé) de 2015 et révision du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), et par la volonté commune de neuf intercommunalités d'élaborer ensemble un SCoT structurant au sein du département de l'Aube, le périmètre du syndicat a évolué progressivement pour constituer l'échelle du SCoT des Territoires de l'Aube, sur 80% de la superficie du département, 352 communes et 255 958 habitants (RP 2017).



Les missions

Le syndicat a pour objet l'élaboration, l'approbation, le suivi, l'évaluation, la mise en œuvre et la gestion dans le temps (modification, révision) d'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT). Il assure ainsi la compétence «schéma de cohérence territoriale» en lieu et place de ses membres.

A ce titre, le syndicat peut :

- réaliser toute activité d'étude, d'ingénierie, d'animation et de coordination, nécessaire à l'élaboration, au suivi, à la mise en œuvre et à la gestion du SCoT,
- produire des avis et des conseils en aménagement, urbanisme et développement durable,
- développer des réflexions et des échanges sur le territoire et avec les autres territoires.

Les instances syndicales

Le Comité syndical

Le syndicat est administré par un Comité syndical, composé de délégués syndicaux (titulaires et suppléants) désignés par les EPCI, dont la répartition est fixée par les statuts. En 2019, le Comité syndical comptait 134 délégués titulaires, dont :

- 56 pour la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- 8 pour la communauté de communes Forêts, Lacs, Terres en Champagne,
- 9 pour la communauté de communes des Lacs de Champagne,
- 9 pour la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- 13 pour la communauté de communes du Barséquanais en Champagne,
- 10 pour la communauté de communes de la Région de Bar-sur-Aube,
- 10 pour la communauté de communes d'Arcis, Mailly, Ramerupt,
- 10 pour la communauté de communes du Chaourçois et du Val d'Armance,
- 9 pour la communauté de communes du Pays d'Othe.

Une procédure de modification des statuts a été engagée en septembre 2019 pour faciliter le fonctionnement du comité syndical à travers l'adaptation des règles de représentativité. Les neuf intercommunalités membres ayant délibéré favorablement, le Préfet a modifié les statuts du syndicat DEPART par arrêté préfectoral du 31 décembre 2019. Ceux-ci prendront effet à compter du 1^{er} avril 2020, dans la perspective du renouvellement des instances suite aux élections.



Le Bureau

Le Comité élit en son sein un Bureau pour préparer les décisions du Comité syndical. Lors de sa séance du 7 juin 2018, le Comité a élu les 26 membres formant l'actuel Bureau syndical.

Président

• Monsieur Jean-Pierre ABEL Troyes Champagne Métropole, Maire de Les Noës-près-Troyes

Vice-Présidents (9)

- Madame Claude HOMEHR
 Troyes Champagne Métropole, Maire-adjointe de Creney-près-Troyes
- Monsieur Christian BLASSON
 Troyes Champagne Métropole, Maire de Saint-Léger-près-Troyes
- Monsieur Olivier JACQUINET Forêts Lacs Terres en Champagne, Maire de Mesnil-Sellières
- Monsieur Gilles JACQUARD Lacs de Champagne, Maire de Molins-sur-Aube
- Monsieur David LELUBRE Région de Bar-sur-Aube, Maire de Fravaux

- Monsieur Henri PETIT de BANTEL Barséquanais en Champagne, Maire de Mussy-sur-Seine
- Madame Solange GAUDY Arcis Mailly Ramerupt, Maire de Le Chêne
- Monsieur Roger BATAILLE Chaourçois et Val d'Armance, Maire d'Ervy-le-Châtel
- Monsieur Yves FOURNIER Pays d'Othe, Maire d'Aix-Villemaur-Pâlis

Membres (16)

- Monsieur Jean-Jacques ARNAUD Troyes Champagne Métropole, Maire de Sainte-Savine
- Monsieur Thierry BLASCO Troyes Champagne Métropole, Maire de Bréviandes
- Monsieur Philippe COTEL
 Troyes Champagne Métropole, Maire de Prugny
- Monsieur Jacques GACHOWSKI Troyes Champagne Métropole, Maire de Lavau
- Monsieur Dominique LUISE Troyes Champagne Métropole, Maire-adjoint de Verrières
- Monsieur Denis POTTIER Troyes Champagne Métropole, Maire de Sainte-Maure
- Monsieur Christian BRANLE Troyes Champagne Métropole, Maire de Lusigny-sur-Barse
- Monsieur Patrick DYON Forêts Lacs Terres en Champagne, Maire de Rouilly-Sacey

- Monsieur James GAUTHIER Vendeuvre Soulaines, Maire de Jessains
- Monsieur Bruno PITTIA Vendeuvre Soulaines, Maire-adjoint de Juzanvigny
- Monsieur Daniel CHAUCHEFOIN Lacs de Champagne, Maire-adjoint de Chavanges
- Madame Marion QUARTIER
 Barséquanais en Champagne, Maire de Marolles-les-Bailly
- Monsieur Pierre-Frédéric MAITRE Région de Bar-sur-Aube, Maire-adjoint de Bar-sur-Aube
- Monsieur Patrick MAUFROY Arcis Mailly Ramerupt, Maire de Coclois
- Monsieur Jean POUILLOT Chaourçois et Val d'Armance, Maire de Chaource
- Madame Jannick DERAEVE Pays d'Othe, Maire de Rigny-le-Ferron



L'équipe

Pour mener à bien ses missions, le syndicat DEPART dispose d'une équipe technique composée de trois urbanistes, d'une assistance en secrétariat et compatibilité, et bénéficie de services statistiques et cartographiques mis à disposition par la communauté d'agglomération.



Madame Claudie LEITZ **Directrice**



Madame Aurore CHAUSSEPIED Chargée d'études SCoT



Monsieur Guillaume PATRIS

Chargé de mission
Urbanisme durable

Assistance secrétariat et comptabilité

- Madame Eliane TAPE
- Madame Laëtitia DAVID
- Madame Maryline MARJOU

Service partagé statistique et cartographique

- Madame Céline CHANTRENNE
- Monsieur Alain MOUSTIER
- Monsieur Marc DURAND



Les activités

Pour le syndicat DEPART, l'année 2019 a été essentiellement marquée par la finalisation de la phase technique d'élaboration du SCoT (analyses, études, écriture du document...), qui a laissé place à partir du mois de mai à la phase administrative d'arrêt du document et de recueil des avis et observations. Menée intégralement en interne par l'équipe, la construction du SCoT à une échelle structurante a impliqué depuis plus de deux ans un travail important d'études et d'analyses territoriales nécessaires à la réalisation du diagnostic, à la mise en évidence des enjeux territoriaux, à l'expression du projet de territoire et à la définition des orientations du document.

Le syndicat a également poursuivi ses autres missions en 2019, dont les principales ont été :

- le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité avec le SCoT de la région troyenne d'une part et avec le SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient d'autre part, dont le syndicat a repris la gestion ;
- l'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme par la production de conseils techniques et juridiques ainsi que la réalisation de documents pédagogiques ;
- la participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement dans le cadre de la veille à l'articulation et à la cohérence des politiques publiques ;
- la gestion administrative du syndicat : préparation des avis et décisions, interventions, préparation des bureaux et comités syndicaux ;
- la gestion des données statistiques et infographiques (données cadastrales, documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique, assistance aux communes);
- **l'animation du syndicat** : publication de lettres et plaquettes du SCoT, gestion et mise à jour du site internet.



La dernière ligne droite de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube

Les premiers mois de l'année 2019 ont vu la finalisation de la construction du SCoT à travers l'écriture du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), document qui constitue la pièce réglementaire du dossier. Pour rappel, le SCoT se compose de trois documents, qui nécessitent chacun des temps de réflexion, de rédaction et de validation spécifiques, à savoir :

- le Rapport de présentation (comprenant le Diagnostic territorial et l'Évaluation environnementale) ;
- le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) ;
- le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO).

Le 28 février 2019, le Collectif de construction, composé des élus référents, s'est réuni pour débattre et valider les dernières propositions d'écriture réglementaire du DOO et du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC). L'ensemble des orientations a été présenté aux personnes publiques associées le 28 mars lors d'une réunion du **Collectif de partage**.



En parallèle, les modalités de concertation avec la population, menées depuis le lancement de la démarche, se sont poursuivies avec la mise à disposition de documents dans les EPCI (« Comprendre l'outil SCoT » et « Pour aller plus loin »). Le bilan de la concertation a ainsi pu être tiré, au terme de la phase d'élaboration du projet.

Après constitution du dossier finalisé, le projet de SCoT des Territoires de l'Aube a été arrêté à l'unanimité par le comité syndical le 20 mai 2019. Il a ensuite fait l'objet d'un passage devant la Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers le 25 juin, laquelle a émis un avis favorable sur le dossier.

Puis, le projet de SCoT arrêté a été transmis pour avis aux personnes publiques associées et consultées entre juin et septembre 2019. Pour ce faire, 385 clés USB ont été notifiées aux services et structures concernés ainsi qu'aux EPCI et à l'ensemble des communes du périmètre. En parallèle, dans un souci de partage et d'information de tous les élus, les délégués titulaires et suppléants ont également été destinataires du dossier.

Enfin, à l'automne, le syndicat a organisé l'enquête publique sur le projet de SCoT. Les 95 avis reçus dans le délai légal de la consultation, en grande majorité favorables au projet, accompagnés de l'avis de l'Autorité environnementale, ont été annexés au dossier d'enquête publique, ainsi que les avis reçus hors délai à titre d'information. Le syndicat DEPART a produit un mémoire en réponse à l'avis de l'Autorité environnementale, également joint au dossier.

Le projet de SCoT a ainsi été soumis à enquête du 29 octobre au 29 novembre 2019, soit pendant 32 jours consécutifs. L'enquête publique a été conduite par une commission d'enquête composée de Monsieur Edoire SYGUT Président de la commission, de Madame Brigitte NOEL et Monsieur Christian ROUVELIN membres titulaires. Les commissaires-enquêteurs ont tenu 20 permanences aux sièges du syndicat DEPART et des 9 EPCI, et un registre dématérialisé a été mis en place.

12 observations ont été déposées lors de l'enquête. En décembre, le syndicat DEPART a produit un mémoire en réponse au procès-verbal de synthèse du Président de la commission d'enquête, conformément à l'article R.123-18 du code de l'environnement.

L'année 2019 s'est clôturée sur la réception du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête qui a émis, le 20 décembre 2019, un avis favorable au projet de révision du SCoT de la région troyenne valant élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube, assorti d'une seule réserve relative à la prise en compte, dans l'écriture finalisée, des modifications listées dans les deux mémoires en réponse.

A souligner qu'au fil de l'année 2019, le syndicat a été sollicité pour présenter le projet de SCoT devant différentes instances (Chambre d'agriculture de l'Aube, Conseil départemental de l'Aube, Parc naturel régional de la Forêt d'Orient).

Le dialogue avec les services de l'Etat s'est quant à lui poursuivi tout au long de l'année à travers des réunions techniques régulières permettant d'alimenter les réflexions et de garantir le bon déroulement de la procédure.

L'année à venir marquera donc le début d'une nouvelle page du SCoT avec le lancement de sa mise en œuvre, suite à son approbation par le comité syndical.



Le suivi des documents d'urbanisme et la veille à la compatibilité

Le syndicat DEPART assure une mission de **suivi des documents d'urbanisme** (cartes communales, Plans Locaux d'Urbanisme communaux et intercommunaux) sur l'ensemble de son périmètre au fil des procédures engagées par les collectivités (élaborations, révisions, modifications). Il veille à la compatibilité des documents avec le SCoT de la région troyenne approuvé en 2011, ainsi qu'avec le SCoT du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient approuvé en 2014, dont le syndicat a repris la gestion en 2017.

Ce travail consiste à accompagner les collectivités dès le début de leur procédure et tout au long de la démarche, afin de permettre l'appropriation des enjeux du SCoT et d'inscrire le projet communal ou intercommunal en cohérence avec ses orientations.

Pour ce faire, le syndicat est amené à participer à l'élaboration des porters à connaissance, à prendre part aux différentes réunions de travail en mairie, et à formaliser les avis sur les projets arrêtés dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées.

23 avis formulés en 2019

En 2019, le syndicat a suivi l'ensemble des procédures, formalisé des avis ou des remarques sur les dossiers suivants :

- projet de SCoT du Pays de Châlons-en-Champagne,
- projet de PLU d'Estissac,
- projet de modification simplifiée du PLU de Bouranton,
- projet de PLUi de la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines,
- projet de PLU de Mergey,
- projet de modification n°4 du PLU de Saint-Germain,
- projet de carte communale de Dierrey-Saint-Pierre,
- projet de PLU de Sommeval.
- projet de SCoT du Pays de Chaumont,
- projet de modification simplifiée n°7 du PLU de Troyes.
- projet de modification du Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur de Troyes,
- projet de modification simplifiée du PLU de Radonvilliers.

Le syndicat DEPART rassemblant en outre en 2019 des communes non couvertes par un SCoT (zone blanche), dans la période transitoire d'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube qui couvrira à terme l'intégralité de son périmètre, **il se prononce sur les demandes de dérogation à l'urbanisation limitée en l'absence de SCoT**. En 2019, plusieurs avis ont été émis dans ce cadre :

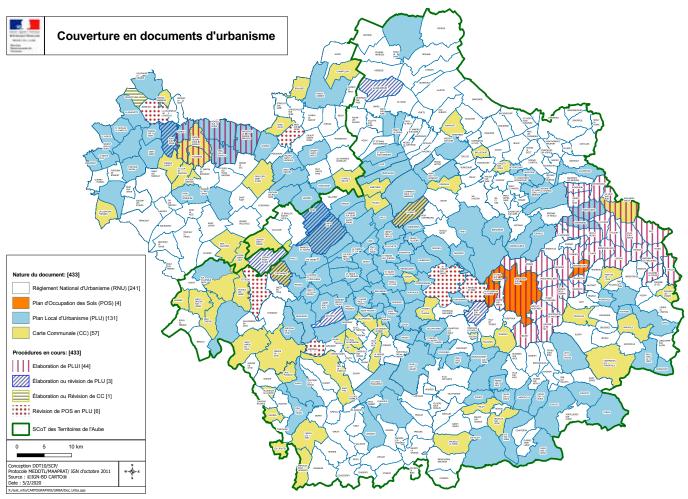
- demande de dérogation dans le cadre du projet de PLU d'Estissac,
- demande de dérogation dans le cadre du projet de PLUi de la communauté de communes Vendeuvre-Soulaines
- demande de dérogation dans le cadre du projet de carte communale de Dierrey-Saint-Pierre,
- demande de dérogation dans le cadre du projet de PLU de Sommeval.



Enfin, le syndicat a produit des avis sur d'autres documents et projets dans le cadre de son rôle de personne publique associée ou d'acteur de l'aménagement. En 2019, les dossiers suivants lui ont été soumis :

- projet de SRADDET de la Région Grand Est.
- projet de Programme Local de l'Habitat de la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole,
- projet de création d'une liaison cyclable sur les communes de Saint-André-les-Vergers, Rosières-près-Troyes et Saint-Germain,
- projet de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure,
- projet de réhabilitation de l'ancienne pharmacie de Bar-sur-Seine en vue de l'installation de l'office de tourisme de la Côte des Bar,
- projet de Règlement Local de Publicité de Saint-Parres-aux-Tertres,
- projet de plan de servitudes aéronautiques de dégagement relatif à l'aérodrome de Bar-sur-Seine.

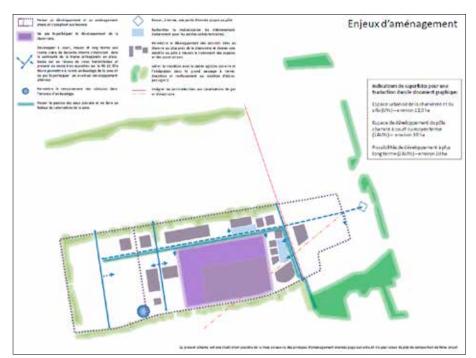
Couverture en documents d'urbanisme du département et du périmètre du SCoT des Territoires de l'Aube, source DDT de l'Aube, février 2020



L'assistance et l'accompagnement des collectivités en matière d'aménagement et d'urbanisme

Dans le cadre de la mise en œuvre des SCoT et dans la perspective des outils à développer pour l'appropriation du futur SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat DEPART réalise des travaux d'approfondissement sur certaines thématiques, produit des études, guides pédagogiques et fiches-outils (guide des paysages de la région troyenne, schéma directeur des itinéraires doux, études trame verte et bleue, prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme...).

Après la fiche-outil réalisée en 2018 sur le thème de l'intégration des bâtis agricoles et viticoles dans le paysage, une nouvelle fiche-outil a été conçue en 2019 sur le thème des clôtures. Celle-ci sera finalisée et publiée en 2020.

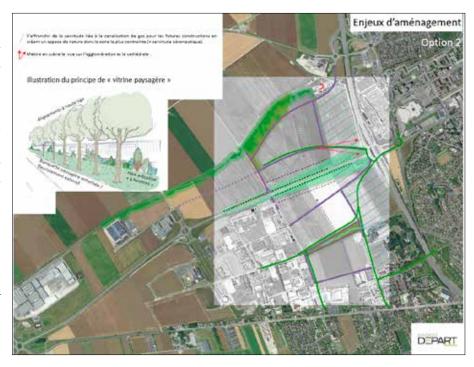


En parallèle du suivi de la révision du PLU de la commune de Saint-Lyé et pour alimenter la réflexion sur le zonage et les Orientations d'Aménagement et de Programmation du document d'urbanisme, le syndicat a travaillé sur un schéma d'aménagement du futur Pôle européen du Chanvre. Ce travail a été mené en partenariat avec Troyes Champagne Métropole qui souhaite favoriser autour du site de la Chanvrière de l'Aube l'émergence d'une zone d'activité dédiée permettant de valoriser l'ensemble des produits issus de la filière.

Enjeux d'aménagement pour le Pôle chanvre, Saint-Lyé

Dans une démarche similaire, à la demande de Troyes Champagne Métropole, une réflexion d'aménagement a également été menée sur l'extension du Parc du Grand Troyes à l'ouest de l'agglomération. Les enjeux de connexions avec les espaces économiques existants ainsi que les questions de traitement paysager ont plus particulièrement guidé la conception du schéma.

> Enjeux d'aménagement pour l'extension du Parc du Grand Troyes



Par ailleurs, le syndicat est amené à apporter son expertise et ses conseils techniques et juridiques auprès des collectivités qui le sollicitent sur les questions d'aménagement et d'urbanisme auxquelles elles sont confrontées au quotidien.

Des recherches et analyses ont ainsi été réalisées à la demande en 2019, au cas par cas, pour accompagner les élus et alimenter les processus d'aide à la décision.

Des conseils techniques et juridiques à la demande

Enfin, dans la perspective de la mise en œuvre du SCoT des Territoires de l'Aube, une convention de partenariat a été signée le 25 septembre 2019 avec la Fédération départementale des Chasseurs de l'Aube, dans l'objectif de restaurer et aménager des continuités écologiques sur le périmètre du SCoT. A partir des études trame verte et bleue menées par le syndicat, il est envisagé de cibler les secteurs à enjeux où l'implantation d'éléments paysagers et écologiques pourraient être réalisée par la Fédération (haies, jachères mellifères, mares...).

Ce partenariat conclu en 2019 doit permettre d'engager études d'approfondissement de la connaissance, actions d'animation territoriale et aménagements en faveur de la biodiversité à partir de 2020.



Plantation de haie par les Présidents Claude MERCUZOT et Jean-Pierre ABEL sur le finage de Saint-Germain suite à la signature de la convention de partenariat

La participation aux démarches et réflexions en matière d'aménagement

Atelier ministériel

Dans le cadre du travail engagé sur l'ordonnance relative à la simplification de la hiérarchie des normes (loi ELAN), le Ministère de la Cohésion des Territoires a organisé courant 2019 un ensemble d'ateliers territorialisés.

Le syndicat DEPART et les services de l'Etat ont accueilli un atelier dit de prototypage le 30 septembre à Troyes, afin de coconstruire des outils visant à favoriser l'intégration des politiques sectorielles dans les documents de planification et d'urbanisme. Au-delà des liens juridiques de compatibilité ou de prise en compte, il s'agissait de valoriser les démarches volontaristes et les bonnes pratiques contribuant à faire dialoguer les acteurs autour des projets de territoires.



Atelier ministériel du 30 septembre 2019, Troyes

Elaboration du SRADDET

Dans le cadre de l'association des personnes publiques et des établissements publics de SCoT à l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) par la Région Grand Est, le syndicat DEPART a participé à plusieurs réunions : le 10 janvier à Nancy et le 23 avril à Troyes (rencontre territoriale).

Consulté sur le projet de SRADDET arrêté, le syndicat DEPART a émis en mars un avis favorable au projet, avec réserves portant sur la formulation des règles n°16 et n°25. Adopté le 22 novembre par la Région après quelques modifications apportées au dossier, le dialogue avec le réseau régional des SCoT s'est poursuivi à travers une réunion d'échanges le 18 décembre.

Plateforme régionale du foncier

Co-animée par l'Etat et la Région Grand Est, la plateforme régionale du foncier vise à développer outils et réflexions pour une meilleure maîtrise du foncier. Le syndicat a participé au groupe de travail du 25 juin à Metz, au cours duquel un glossaire définissant un ensemble de notions a été remis aux participants, en vue d'une lecture partagée des différentes terminologies utilisées.

Stratégie régionale de la biodiversité

Le syndicat DEPART a participé, le 3 octobre, à un atelier territorial à Châlons-en-Champagne organisé dans le cadre de l'élaboration de la Stratégie régionale pour la biodiversité Grand Est. Les participants étaient invités à prioriser les problématiques identifiées sur leur territoire et définir les actions à mener localement.

Démarches de SCoT limitrophes

Afin d'assurer la cohérence des réflexions avec les territoires voisins, le syndicat a participé en 2019 à plusieurs réunions regroupant les personnes publiques associées dans le cadre de l'élaboration de SCoT limitrophes : le 14 mars à Chaumont (SCoT du Pays de Chaumont) et le 14 juin à Saint-Dizier (SCoT Nord Haute-Marne).

PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure

En 2018, le syndicat DEPART s'est engagé dans le portage d'actions dans le cadre de l'élaboration du dossier du PAPI complet de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure, afin de favoriser l'intégration du risque dans les documents de planification et d'inciter à la conception de projets d'aménagement résilients.

Dans le cadre de la finalisation du dossier, le syndicat a participé en 2019 aux comités techniques, comité de pilotage et conférence territoriale organisés au cours du premier semestre. Après la phase d'instruction. le PAPI a été labellisé par la Commission Mixte Inondation (CMI) le 3 décembre 2019. Le portage de fiches-actions par une structure porteuse de SCoT a particulièrement été salué par le jury de la CMI, les enjeux d'aménagement du territoire et de gestion du risque ne pouvant être dissociés.



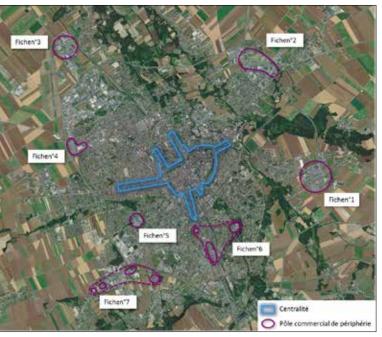
Observatoire des mobilités

Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, l'Etat a mis en place un observatoire des mobilités afin de dresser un état des lieux et d'engager des discussions avec les acteurs locaux sur les projets en cours et les innovations en matière de mobilité. Le syndicat DEPART a participé aux deux réunions organisées en 2019 dédiées au partage d'expériences et à la présentation de démarches innovantes.

Charte de développement commercial

L'année 2019 a vu la finalisation de la Charte de développement commercial initiée par Troyes Champagne Métropole en 2018, pour définir de manière plus stratégique les localisations préférentielles du commerce à l'échelle de l'agglomération. Le syndicat DEPART a été associé à cette démarche dès l'amont de la réflexion, afin de garantir le lien avec l'urbanisme réglementaire et de traduire dans le projet de SCoT et de DAAC les orientations poursuivies.

Le syndicat a ainsi participé à la rencontre-débat autour de la Charte organisée le 9 janvier 2019 puis au comité de pilotage du 25 janvier. La Charte de développement commercial a été adoptée à l'unanimité par le conseil communautaire de Troyes Champagne Métropole le 18 mars.



Extrait du Document d'Aménagement Artisanal et Commercial du SCoT des Territoires de l'Aube

Réflexion sur l'agriculture avec Troyes Champagne Métropole et la Chambre d'Agriculture de l'Aube

La convention cadre de partenariat entre TCM, la Chambre d'Agriculture et le syndicat DEPART pour le maintien et le développement d'une agriculture en adéquation avec les besoins du territoire a été signée par les différentes parties le 30 août 2019. Pour répondre aux objectifs de cette convention, le comité de pilotage s'est réuni à 4 reprises au cours de l'année, afin de restituer les travaux engagés : élaboration de chartes de bon voisinage, étude de faisabilité foncière pour un espace-test agricole, sensibilisation des scolaires, Plan Alimentaire Local...



Espace test-agricole sur le plateau Frescaty, Metz Métropole

Pour tirer profit de l'expérience d'autres territoires s'étant investis dans ce type de démarche, le syndicat DEPART a participé à un voyage d'étude à Metz le 4 octobre 2019. Ce déplacement a permis de prendre connaissance de la stratégie agricole et alimentaire mise en place par l'agglomération messine, par le biais notamment de la création d'un espace-test agricole sur la friche militaire Frescaty ayant permis l'installation de deux maraîchers.

Forum Climat

La 6^{ème} édition du Forum Climat s'est tenue du 3 au 8 décembre 2019 à la médiathèque de Troyes. Organisé par Troyes Champagne Métropole avec l'appui de l'association Terre avenir, cet évènement mêlant ateliers, expositions et animations a attiré près de 3000 personnes, avec une proportion de 51% de scolaires et 49% grand public et familles.



En tant que partenaire habituel du Forum et en réponse à la thématique « Environnement et Santé », le syndicat a partagé un affichage synthétique sur kakemono avec la DDT de l'Aube, sur la valorisation et le développement des circulations douces sur le territoire.

Focus sur les circulations douces

Révision des documents de planification sectoriels à l'échelle de Troyes Champagne Métropole (PLH, PDU, PCAET)

Tout au long de l'année 2019, le syndicat a suivi les démarches engagées par la communauté d'agglomération dans le cadre de la révision de ses documents de programmation ou schémas sectoriels : Programme Local de l'Habitat, Plan de Déplacements Urbains, Plan Climat Air Energie Territorial.

En parallèle des comités d'élaboration, des ateliers et des conférences auxquels le syndicat a participé, des points techniques ont été organisés régulièrement avec les services concernés pour veiller à l'articulation des réflexions dans le cadre de la compatibilité à assurer entre les documents.

Etude stratégique de redynamisation du bourgcentre de Bar-sur-Seine

La communauté de communes du Barséquanais en Champagne et la commune de Bar-sur-Seine ont souhaité s'engager conjointement, au travers du dispositif régional Grand Est, sur une étude de redynamisation du bourg-centre. Au regard des enjeux pour le territoire du Barséquanais et du lien fort avec les préoccupations du SCoT des Territoires de l'Aube, le syndicat a été associé à cette étude dès 2018 et a participé aux deux dernières réunions qui se sont tenues en 2019. L'étude a été finalisée en avril avec la définition d'une dizaine de fiches-actions.

Projet de territoire Othe-Armance

Le PETR (Pôle d'Equilibre Territorial et Rural) Othe-Armance, établissement public qui réunit depuis 2018 les communautés de communes du Pays d'Othe et du Chaourçois et du Val d'Armance, a élaboré son projet de territoire 2019-2030 autour des 4 volets prévus par la loi: économie, transition écologique, cadre de vie et culture, et y a ajouté un volet communication et animation.

Le syndicat a participé à l'un des ateliers thématiques et à la conférence des maires préfigurant l'adoption du projet de territoire par le PETR le 12 décembre.

Démarches paysagères et environnementales

Le syndicat DEPART a également pris part en 2019 à diverses démarches paysagères et environnementales, ces thématiques constituant des axes d'enjeux importants du SCoT des Territoires de l'Aube.

Ainsi, le syndicat a participé à la réalisation du 4^{éme} volet du Guide architectural et paysager du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, document finalisé en fin d'année et qui sera ainsi annexé au SCoT.

Il a assisté à deux réunions thématiques dans le cadre de la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du bassin versant de l'Armançon, le 30 avril à Tonnerre et le 29 mai à Chaource.



Exemple de renaturation de cours d'eau à Etourvy

Au cours de l'année, le syndicat a également participé à plusieurs comités de pilotage de sites Natura 2000 (marais de Villemaur-sur-Vanne, marais de Villechétif, multisites du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient).

Enfin, le syndicat participait de nouveau en 2019 à une réunion organisée à Reims le 10 décembre sur la prise en compte par les documents d'urbanisme du plan de gestion UNESCO des Coteaux, Maisons et Caves de Champagne.



La gestion administrative du syndicat

Analyse des dossiers de CDPENAF, CDNPS et CDAC

Le Président Jean-Pierre ABEL et la Vice-Présidente Claude HOMEHR siègent dans différentes commissions départementales au titre du syndicat DEPART. Afin de préparer les avis émis, le syndicat analyse chacun des dossiers soumis en amont des séances.

Ainsi, le syndicat a étudié les dossiers présentés en Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) préalablement aux 10 séances qui se sont tenues au cours de l'année (certificats d'urbanisme, permis de construire, cartes communales, PLU), ainsi qu'en Commission Départementale de la Nature, des

Paysages et des Sites (CDNPS) pour un projet présenté en 2019.

De même, les dossiers soumis à l'avis de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (projets commerciaux supérieurs à 1000 m² de surface de vente) ont été analysés par le syndicat (2 séances en 2019).

Pour les projets commerciaux compris entre 300 et 1000 m² de surface de vente, le syndicat a mis en place fin 2018 les conditions permettant à son Bureau de pouvoir saisir la CDAC si les caractéristiques du projet le justifient. Cette procédure a été déclenchée dans le cas d'un seul projet en 2019.

71 dossiers analysés en 2019

Préparation des Bureaux et Comités syndicaux

Les réunions des instances syndicales ont ponctué l'année 2019 pour informer les membres du syndicat des travaux menés, pour préparer les avis et les décisions sur les dossiers engagés, ainsi que pour assurer le bon fonctionnement du syndicat.

La séance du Comité syndical du 20 mai 2019 a notamment été dédiée au bilan de la concertation menée dans le cadre de l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube et à l'arrêt du projet de SCoT, voté à l'unanimité.

10 réunions des instances syndicales en 2019

Interventions extérieures

Ponctuellement, le syndicat DEPART est sollicité pour des interventions dans le cadre de journées, de séminaires ou de formations.

Ainsi, le syndicat est intervenu:

- à Paris lors d'une formation organisée en juin par le CEPRI sur la thématique de l'intégration du risque inondation dans les documents de planification ;
- à Saint-André-les-Vergers au mois de juin, pour présenter l'étude trame verte et bleue de la région troyenne dans le cadre d'une conférence organisée par l'association des Amis de la coulée verte des Viennes, co-animée avec le Conservatoire des Espaces Naturels de Champagne-Ardenne;
- à Vitry-le-François en décembre, pour faire part de son expérience en matière de méthodologie d'élaboration et de concertation d'un SCoT lors du Séminaire de lancement du SCoT limitrophe du Pays Vitryat.



Participation aux rencontres nationales organisées par la Fédération nationale des SCoT

Comme chaque année, le syndicat DEPART, adhérent à la Fédération nationale des SCoT, a participé aux Rencontres Nationales des SCoT (RNS), qui se sont déroulées à Metz les 26, 27 et 28 juin 2019 sur le thème « SCoT et Transitions ».

L'objectif de ces rencontres était, au-delà d'une remise en contexte des différents défis qui pèsent sur les hommes et les territoires (écologiques et environnementaux, économiques, sociétaux et démographiques...), de rappeler la part de responsabilité et le rôle stratégique de l'action territoriale pour y répondre. Cyril Dion, cofondateur du mouvement Colibris et coréalisateur du film Demain, était le grand témoin de ces Rencontres pour faire prendre conscience de l'urgence à « entrer en transition » et adapter les politiques territoriales face aux évolutions climatiques et écologiques.

Aux côtés du Président Jean-Pierre ABEL et de l'équipe technique, Monsieur Roger BATAILLE (Vice-Président), Madame Christine THOMAS (déléguée titulaire), et Monsieur Geoffrey GODIN (délégué titulaire) ont pris part à cet évènement.



Le syndicat a également participé à l'Assemblée générale de la Fédération nationale des SCoT le 12 novembre 2019, lors de laquelle les chantiers ministériels en cours ont notamment été évoqués (écriture des ordonnances de la loi ELAN sur la modernisation des SCoT et la simplification de la hiérarchie des normes...).

Formations

L'équipe du syndicat DEPART a suivi plusieurs journées de formation en 2019, afin de développer ses connaissances et son expertise :

- Formation FédéSCoT « SCoT & PLUi » : Guillaume PATRIS (1 jour),
- Formation FédéSCoT « SCoT, tourisme et paysages » : Guillaume PATRIS (1 jour),
- Formation CEPRI « Intégration du risque inondation dans les opérations d'aménagement et l'urbanisme opérationnel » : Aurore CHAUSSEPIED (1 jour),
- Formation FédéSCoT « SCoT et loi ELAN » : Claudie LEITZ (2 jours).
- Formation collective au logiciel ElyxWeb (1 demi-journée).

Journées d'étude

Des journées d'études, ateliers et séminaires sont organisés tout au long de l'année par divers organismes, auxquels l'équipe du syndicat a participé :

- Séminaire Cerema, « Vulnérabilité du bâti et des territoires » le 6 juin,
- Présentation de l'étude FédéSCoT « SCoT et commerce » le 16 septembre,
- Séminaires FédéSCoT, AdCF, France urbaine et FNAU « Commerce » les 3 avril, 11 juillet et 4 octobre,
- Séminaire Envirobat « Construire, reconstruire et rénover en tenant compte des risques climatiques »
- Journée thématique FédéSCoT « Energie, climat » le 25 novembre.





La gestion des données statistiques et infographiques

Dans le cadre de la convention de service partagé avec la communauté d'agglomération Troyes Champagne Métropole, le syndicat DEPART veille à la mise à disposition des données cadastrales, à la gestion des documents d'urbanisme sous Système d'Information Géographique (préparation des données, échanges de fichiers avec les prestataires, intégration et alimentation des bases cartographiques), et à la gestion

des données statistiques et cartographiques pour l'élaboration et le suivi du SCoT (mise à jour des bases de données utiles à l'observation territoriale et au diagnostic du SCoT, traitement et production de données).

Ces missions sont assurées par les agents de TCM pour le compte du syndicat DEPART.

L'animation du syndicat

Site internet

Structuré selon trois volets, « Le syndicat DEPART », « Le SCoT des Territoires de l'Aube » et « Vie et action du syndicat », le site internet permet une large information du public sur les missions et les travaux réalisés par le syndicat, avec la possibilité de télécharger de nombreux documents. Dynamique et graphique, le

site comprend aussi un espace membres permettant un accès privilégié aux documents de travail du SCoT pour les élus du syndicat et ses partenaires.

La fréquentation du site a encore progressé en 2019, avec plus de 5000 visites mensuelles en moyenne et un pic à plus de 6000 visites par mois à l'automne pendant la période de l'enquête publique.

Plus de 5000 visites par mois



Lettres du SCoT

Afin d'informer sur les actualités du syndicat auprès de ses membres, une lettre du SCoT est diffusée tous les trois mois à l'ensemble des EPCI, délégués, partenaires techniques du syndicat et personnes intéressées, retraçant de manière synthétique les travaux en cours et les réflexions engagées.

Les lettres du SCoT produites en 2019 ont permis d'informer sur la finalisation de l'écriture des orientations

du SCoT, de rappeler les prochaines phases de procédure réglementaire (consultation, enquête publique...), d'évoquer le travail en cours avec la Chambre d'Agriculture et l'Agglomération sur le soutien à une agriculture de proximité, de faire un retour sur les Rencontres Nationales des SCoT de Metz, ou encore de se faire le relais de l'adoption d'autres documents stratégiques (SRADDET, PAPI de Troyes et du Bassin de la Seine supérieure).

4 lettres du SCoT en 2019

Plaquettes du SCoT

Le syndicat a également réalisé en 2019 la 3ème plaquette d'information du SCoT des Territoires de l'Aube. De manière synthétique et dans un langage non-technique, ce petit 4 pages s'est attaché à expliciter quels enjeux de territoire et défis globaux se cachent derrière les objectifs du projet, au travers des trois volets qui structurent l'ensemble du dossier de SCoT:

- « Des territoires qui jouent la complémentarité urbain / périurbain / rural »,
- « Des territoires qui s'appuient sur leurs identités et leurs spécificités »,
- « Des territoires qui organisent ensemble leur développement ».

Ce document tiré à 1000 exemplaires a été diffusé à l'ensemble des EPCI pour communication au public et à leurs communes membres.

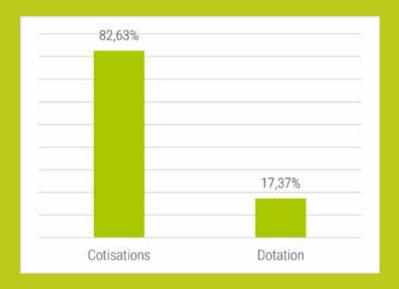


Le bilan financier

Les recettes

Les recettes du syndicat DEPART reposent principalement sur les cotisations de ses 9 EPCI membres. En 2019, le syndicat a en outre bénéficié d'une dotation de l'Etat d'un montant de 75 000 € pour l'élaboration du SCoT des Territoires de l'Aube (dotation générale de décentralisation relative aux documents d'urbanisme), correspondant au troisième et dernier versement prévu dans le cadre de la procédure.

Les recettes de fonctionnement se sont élevées à 431 781,00 € en 2019.



Les dépenses

Le syndicat DEPART a engagé 242 985,33 € de dépenses en 2019. Le résultat de l'année est donc en excédent, certaines charges n'ayant pas été appelées et étant reportées sur 2020.

Les dépenses se sont réparties selon les postes suivants : 191 646,62 € de charges de personnel, 18 027,78 € de charges à caractère général, et 33 310,93 € d'autres charges de gestion courante.



Syndicat D'Etude, de Programmation et d'Aménagement de la Région Troyenne 28 boulevard Victor Hugo

28 boulevard Victor Hugo 10 000 TROYES www.syndicatdepart.fr

MARS 2020

RAPPORT_DEPART_2020.03_V1 CONCEPTION GRAPHIQUE / IMPRESSION : ENVIEDU

